

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service  
Agriculture et développement  
rural

Unité  
Filières et Qualité

Affaire suivie par :  
Mme Claudine LEBORGNE  
Tél : 02.96.62.47.81  
Fax : 02.96.33.29.05  
claudine.le-borgne@cotes-  
darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 23 JUIN 2017

Le Préfet des Côtes-d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**OBJET** : Accord cadre national 2016-2018 MAA – Vivéa – Pôle Emploi

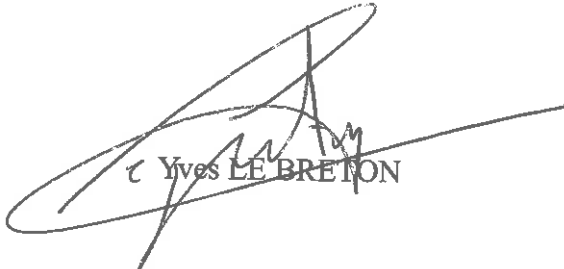
**P. J.** : 1

Dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA) du 4 octobre 2016, un accord cadre national a été signé entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Vivéa et Pôle Emploi.

Cet accord cadre vise à accompagner et former les exploitants agricoles dans leur reconversion professionnelle. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation apporte son soutien via le dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP). Vivéa propose un congé formation et Pôle Emploi accompagne les exploitants agricoles dans le cadre d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Le document joint donne toutes précisions sur cette mesure. Il fait l'objet d'une diffusion par voie dématérialisée uniquement. Je vous remercie de bien vouloir le porter à la connaissance de vos administrés par tous moyens utiles, affichage et le cas échéant mise en ligne sur le site internet de la commune.

Je vous remercie de votre collaboration.



Yves LE BRETON